

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 132 (2006)
Heft: 05: Espace souterrain

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTERVENTION DE LA SIA COURONNÉE DE SUCCÈS

Lors du premier séminaire de réflexion 2006 de la direction des 10 et 11 février, le président de la **sia**, Daniel Kündig, a eu la satisfaction de constater que l'intervention de la **sia** avait permis de relancer le projet de nouvelle *crbox*.

À la fin de l'an dernier, le Centre suisse d'études pour la rationalisation dans le bâtiment (CRB) a repris le projet *crbox* qui s'était enlisé. En sa qualité de conseiller stratégique du projet, Ludger Hovestadt a présenté les grandes lignes d'un concept prometteur qui permettra aux concepteurs de traiter en continu toutes les données d'un projet, de la planification stratégique à la réalisation en passant par les appels d'offres. Les standards du CRB gagnent ainsi en valeur, car les utilisateurs ont directement accès aux données en ligne et peuvent rapidement intervenir pour les corriger et les affiner. Selon le projet qui les concerne, les utilisateurs peuvent immédiatement procéder aux développements qu'ils envisagent et les soumettre à la critique dans le cadre d'un forum. La direction a assuré son soutien à ce nouveau concept.

SIA-Service, l'offre destinée aux membres bureaux

La direction a entériné le modèle d'affaires pour le nouveau centre de services créé par la **sia**. Dès juillet 2006, cette structure constituera l'unité de services des membres bureaux au sein du secrétariat général. Un gestionnaire spécialisé dans les besoins des bureaux d'étude sera à disposition, et les membres bureaux auront un accès exclusif et gratuit à une nouvelle plateforme Internet. *SIA-Service* sera peu à peu complété par une offre de prestations payantes en matière de gestion du personnel, finances, organisation et

marketing, sans oublier l'acquisition de mandats, les contrats et les aspects juridiques. Destiné à soutenir les membres bureaux de la **sia**, *SIA-Service* est un jalon important posé à leur intention par la direction.

Formation continue des membres individuels

Avec son projet d'attestation de la formation continue, la direction souhaite offrir une plus-value aux membres individuels. Un professionnel qui s'affilie à la **sia** s'engage à exercer son métier dans le respect de principes durables en observant un code éthique exemplaire. Cela implique notamment qu'il se perfectionne durant son activité professionnelle. La commission de la formation a donc élaboré un concept d'attestation des acquis, qui va être développé pour que chaque membre individuel puisse documenter ses investissements de formation et les faire valoir sur le site Internet de la **sia**.

Restructuration des travaux de normalisation de la SIA

Lors du séminaire des 26 et 27 septembre 2005, la direction a demandé une mise en perspective des facteurs appelant de nouvelles normes et une réflexion pour un contrôle de la diversité des textes normatifs. Il revenait à Markus Gehri, responsable du service « Normes et règlements », assisté du comité directeur pour ce domaine, de revoir les bases de la politique de normalisation. La proposition développée s'appuie sur quatre niveaux de normalisation. La **sia** est fortement représentée au niveau des systèmes, alors qu'elle ne fournit que peu de normes s'appliquant à des ouvrages, des procédés ou des produits. À l'inverse, l'Etat est très engagé dans le domaine des normes d'ouvrage, tandis que le Comité européen de normalisation

(CEN) se concentre avant tout sur les matériaux et les produits manufacturés. La voie logique pour la **sia** est de continuer à donner la priorité aux normes systémiques.

Organisation de la direction

La direction a élu Alfred Hagmann nouveau vice-président de la **sia**, poste où il succède à Pierre-Henri Schmutz. À mi-juin 2006, Hansjörg Leibundgut, qui a longtemps apporté un soutien déterminant à la **sia**, remettra son mandat de membre de la direction pour des raisons de santé dont il s'est ouvert de manière aussi transparente qu'émouvante. Un nouveau comité directeur pour prestations destinées aux membres a été formé : Peter Rapp, Markus Bühler, Pius Flury et Pierre-Henri Schmutz y œuvreront dans un premier temps essentiellement pour accompagner la mise en place de *SIA-Service*. Un comité pour la formation a aussi été créé : Andrea Deplazes, Rolf Schlaginhaufen et Daniel Kündig s'engagent à suivre activement les développements en cours dans le champ de la formation pour en faire bénéficier la **sia**.

Thomas Müller, RP communication

Quatre niveaux de normalisation

Au niveau supérieur, figurent les réglementations de portée sociopolitique, notamment sur l'aménagement du territoire et les principes relatifs au développement durable, par exemple.

Les normes d'ouvrage viennent au deuxième rang, elles s'appliquent à des réalisations complètes qui présentent des traits spécifiques, tels que les écoles, les hôpitaux, les installations de dépôt, les tunnels ou les murs de barrages.

Ce deuxième niveau définit à son tour certaines exigences qui se reportent sur le troisième, soit celui des systèmes, dans la mesure où les ouvrages sont constitués de systèmes de composants individuels. Les systèmes typiques se prêtent à la standardisation, ce qui permet d'élever la qualité dans la construction.

Enfin, les systèmes se composent eux-mêmes de divers matériaux et produits, dont les caractéristiques sont fixées par les normes du quatrième niveau.

PRIME ANNUELLE DIVISIBLE

Depuis le 1er janvier 2006, la version révisée de la loi sur le contrat d'assurance (LCA) est en vigueur. Les dispositions révisées pour une assurance inventaire du ménage, auto ou responsabilité civile privée sont à l'avantage des preneurs d'assurance: ils ont désormais le droit de se faire rembourser le reste de la prime annuelle déjà payée, s'ils résilient le contrat avant l'expiration de la période d'assurance. La LCA parle de «divisibilité de la prime». Selon l'ancienne réglementation, les assurés étaient presque contraints, lors de l'achat d'une nouvelle voiture, de conclure la police chez le même assureur pour éviter de perdre la part non utilisée de la prime. Les preneurs d'assurance ont maintenant tout intérêt à demander une offre comparative. Pour une offre aux conditions réservées aux membres **sia** ou des informations complémentaires sur la révision de la LCA, appelez *Zuritel* au 0848 848 021 ou sur <www.sia.ch/assurances>.

(kf)

SONDAGE COEFFICIENTS Z

Le centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) procédera en avril 2006 à un nouveau sondage par Internet concernant le volume d'heures nécessaires. Les résultats 2004 seront complétés par les données de 2006. Ces données supplémentaires permettront de mieux déterminer la relation entre les coûts de l'ouvrage et le volume d'heures nécessaires, les coefficients Z pouvant ainsi être réexaminés et adaptés le cas échéant. Les données de 2004 peuvent être consultées et ne doivent pas être réenregistrées.

Les membres bureaux sont appelés à participer au sondage. Ils recevront les mots de passe permettant la saisie des données sur <www.stundenaufwand.ch> dans une



KALDEWEI

Le No.1 européen en baignoires

**QUICONQUE PLANIFIE A
BESOIN DE DONNÉES
BIEN DÉFINIES: UNE
MARQUE DE QUALITÉ ET
UN DESIGN IMPOSSIBLE
A CONFondre AVEC
UN AUTRE.**

Quand on planifie et conçoit une salle de bains de luxe, on a non seulement besoin d'une conception créative de l'espace mais aussi de la gamme de produits correspondante. C'est pourquoi Kaldewei vous propose des baignoires, des systèmes bainé et des receveurs de douche de formes, couleurs et dimensions très diverses. Projetés et conçus par des bureaux de design de renommée internationale. Kaldewei-Email®, unique au monde, est non seulement résistant aux rayures mais également si stable et si solide que nous le garantissons 30 ans. Et grâce à l'effet perlant autonettoyant, la baignoire de qualité reste pratiquement aussi belle qu'au premier jour. Plus d'infos au 062 205 21 00 ou sur www.kaldewei.com

lettre à fin mars. Chaque participant recevra gratuitement les résultats détaillés de l'enquête avec les précieuses valeurs de comparaison.

(am)

ANNEXE À LA NORME « BÉTON » SN EN 206-1

La norme SN EN 206-1 « Béton - Partie 1 : Spécification, performances, production et conformité » inclut des annexes normatives et informatives (les premières à caractère obligatoire). En Suisse, seuls des ciments bien définis sont autorisés pour le béton. Leur liste figure dans le tableau NA.3 de l'annexe nationale NA à la norme SN EN 206-1, précisant les exigences pour la composition et les caractéristiques des bétons de granulométrie inférieure à 32 mm.

Cette norme a été complétée par une annexe nationale NB réglant l'emploi de ciments à béton partiellement ou pas répertoriés dans le tableau NA.3. Elle précise les adjuvants pour béton autorisés selon SN EN 206-1, pas couverts par le chiffre 5.2.5 de ladite norme. L'annexe NB facilite la tâche des instances de contrôle et de certification du béton. Elle doit permettre d'appliquer partout les mêmes critères pour l'évaluation de la conformité des bétons produits en Suisse. Selon l'annexe NB, les sortes de ciment nouvellement homologuées doivent être intégrées au tableau NA.3. La mise à jour de celui-ci et l'annexe NB sont disponibles sur www.sia.ch/206-1.

Commission SIA 262

LE PROJET « EXPLOITATION DURABLE DES FORÊTS »

L'économie forestière suisse traverse une période de transformation. De nouvelles structures apparaissent, de même que des formes inédites de collaboration entre services forestiers, propriétaires de forêts et entrepreneurs forestiers, mais également entre d'autres protagonistes impliqués dans l'exploitation des forêts. Dans ce contexte, il est important de partager une compréhension commune des concepts d'une exploitation forestière durable, afin de préserver le haut niveau actuel de qualité de l'économie forestière suisse.

Mais cette compréhension commune n'est pas acquise à tous les niveaux. De



Lista Motion c'est bien plus qu'une simple table. C'est tout un système, à la fois fonctionnel, flexible et polyvalent. Grâce à ses multiples options, Lista Motion

nombreux praticiens constatent des lacunes, en particulier à l'interface entre les objectifs politiques et de planification d'une part (tels que formulés par exemple dans les plans forestiers régionaux) et leur mise en oeuvre pratique d'autre part. Il manque des outils reconnus qui servent de référence pour la passation de contrats et pour des contrôles de qualité, p.ex. dans le cadre de contrats avec des entreprises forestières. Le projet « Exploitation durable des forêts » vise à combler ces lacunes.

Outils contractuels

L'objectif du projet est d'élaborer des outils contractuels ou servant à la compréhension dans le cadre des normes de la **sia**. Dans ce but, une commis-

sion intégrant largement les milieux concernés a été constituée, et elle a maintenant débuté son travail. Le projet est coordonné avec d'autres processus en cours, qui traitent une thématique proche mais avec des objectifs différents (projet de la Confédération « Exigences d'une sylviculture proche de la nature », standards nationaux FSC).

Olivier Schneider

Contact et information

Olivier Schneider, président de la Commission de la norme « Exploitation durable des forêts » : <olivier.schneider@bosfore.ch>

Ruedi Iseli, Société spécialisée de la forêt de la sia : <ri@hasspacher-iseli.ch>

Annexe : liste des membres de la commission, voir aussi sous <www.sia-foret.ch>

Rectificatif

Deux erreurs dans les équations 10 et 11 publiées en pages 22 et 23 du TRACÉS n° 04/2006 ont échappé à notre vigilance. Nous en publions ci-dessous les versions corrigées.

(10)

$$V_{Rd,R} = \frac{I_w \cdot N_{rd}}{2 \cdot h_w} \cdot \left(1 - 1,15 \cdot \frac{N_{rd}}{I_w \cdot t_w \cdot f_{td}} \right)$$

(11)

$$V_{Rd} = 0,67 \cdot v_d \cdot I_w \cdot t_w$$

$$\text{avec } v_d = 0,5 \cdot \left(0,75 \cdot v_{md} + \frac{N_{rd}}{I_w \cdot t_w} \right)$$

$$\text{et } v_{md} = \frac{v_{mk}}{\gamma_M} \leq 0,35 \text{ N/mm}^2$$



s'intègre dans les bureaux modernes d'aujourd'hui, une table devant pouvoir être toutes les tables à la fois. Téléphone 071 372 52 52 ou www.lista-office.com